

PLAN

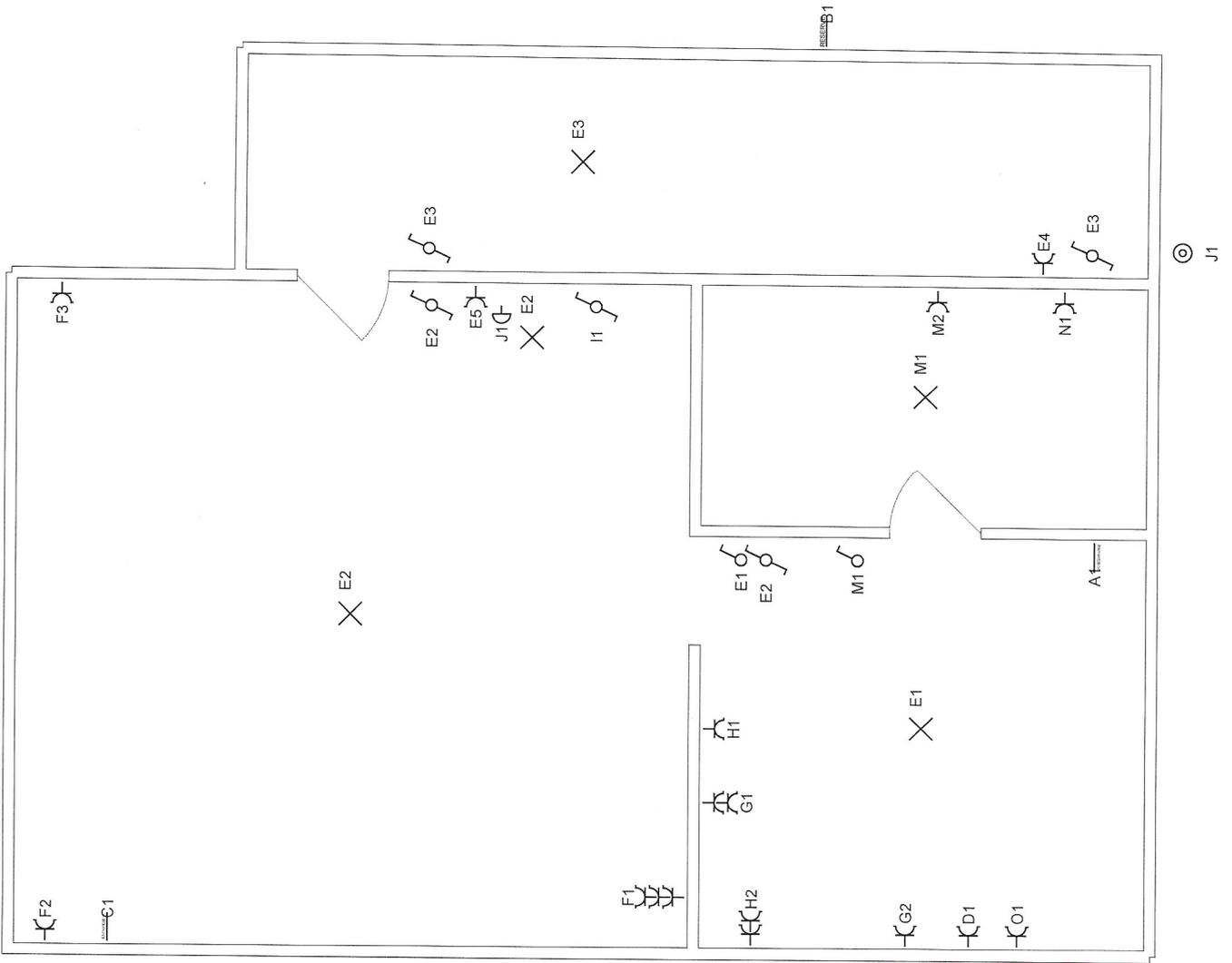


Rue des Alliés 22

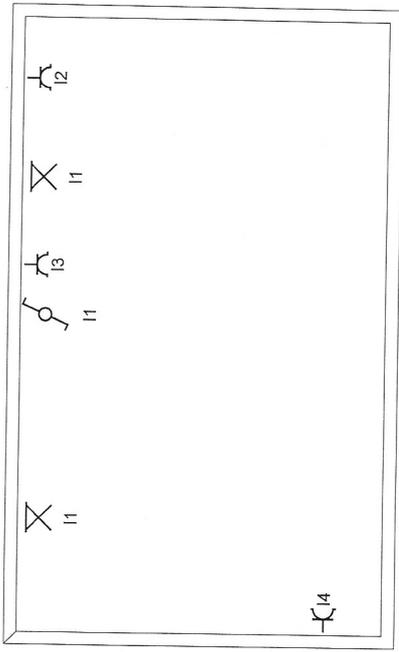
6953 Forrières

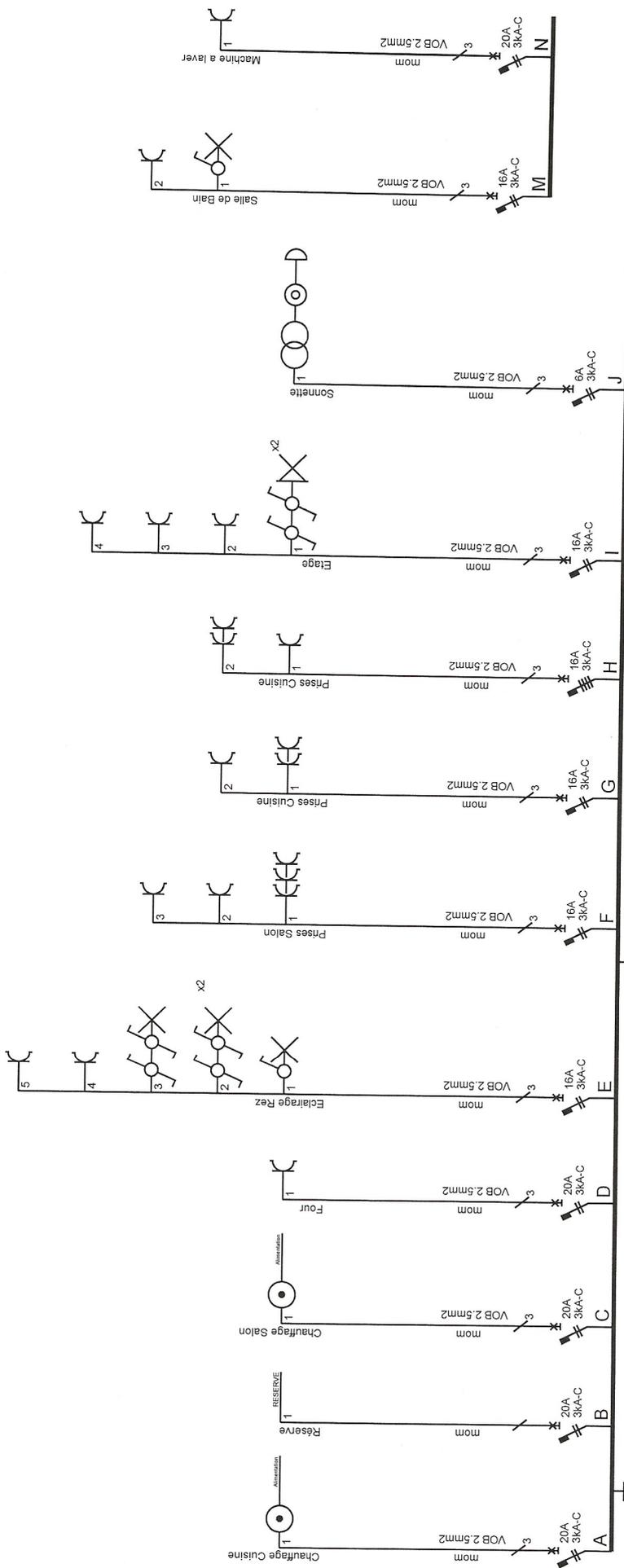
REALISE PAR BENJAMIN G.

Rez



Etage





.. ohm

240V

EXVB 4x16mm²

2P
Δ300mA 63A

VOBST 16mm²

1/2

Organisme agréé

.. / .. / 2022

Propriétaire



Rue des Alliés 22
6953 Forrière

Le responsable

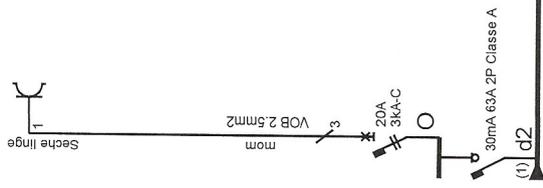
07/06/2022

EMA system^{sp}

Electricité
Automatisme
Automatisation

Zoning Industriel 54 - 5580 ROCHEFORT
Tél : 084/379.179 - Fax : 084/379.148
www.ema-system.be

BE 0480.057.849



Organisme agréé
.. / .. / 2022

Propriétaire


Rue des Alliés 22
6953 Forrière

Le responsable
07/06/2022



Zoning Industriel 54 - 5580 ROCHEFORT
Tél : 084379.179 - Fax : 084379.148
www.ema-system.be
BE 0480.057.849

Schéma(s) unifilaire(s) : 2

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) :  Rue des alliées 22- 6953 Forrières
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Idem,
 Responsable de l'exécution des travaux : EMA
 Compteur : n°: Compteur non placé EAN : Non communiqué TVA : Néant

2. Branchement

Tension de service : Mono 230V
 Protection branchement : Compteur non placé
 Valable pour raccordement, maximum : 63A
 Alimentation tableau principal : EXVB - 4x16mm²
 Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	13

4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2020
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.
 Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.
 Dérogations : Néant.
 Résistance de dispersion de la prise de terre : 27.8Ω Isolement général : 1.23MΩ
 Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
 Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
 Correspondance des schémas à l'installation
 Etat du matériel d'installation fixe
 Contacts directs et indirects
 Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
 Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
 Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Infraction(s) – Observation(s)
	Néant	

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : a été plombé
 Les schémas ont été visés
 Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 15/06/2047

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
 Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Mathieu Mercier

Date : 15/06/2022

Visa:


 Mathieu MERCIER
 0455/10.83.23

Ce rapport annule et remplace le rapport E1-09820-03 émis le 15/06/2022